

# QU'EST-CE QUE L'ASSURANCE DANS UNE CRISE ?

LE CAS DE LA FRANCE : 1929-1939

JEAN-MARIE THIVEAUD,

CONSEILLER HISTORIQUE, CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La grande leçon de symptomatologie du professeur Kessler sur l'assurance américaine qui orne ce numéro, a éveillé aussitôt quelques associations mnémoniques. Les années trente, en effet, avaient déjà inspiré aux économistes français un goût particulier pour la métaphore médicale<sup>1</sup>. Et comme l'analogie est, en histoire, le procédé le moins inopérant, j'ai voulu suivre l'exemple des maîtres ès-arts cliniques, d'hier et d'aujourd'hui. Je me contenterai, par prudence, d'explorer derechef ces années insalubres, périodes de fièvres et de langueurs qui minèrent tant d'organismes florissants en Occident. Cet examen des capacités spécifiques de résistance de l'assurance française aux intoxications saisonnières se fonde sur des recherches précises, conduites dans les archives publiques et la littérature spécialisée de l'époque. Le lecteur pourra y trouver, sinon la révélation définitive d'une pathogénèse, du moins la petite chronique d'une virulente épidémie.

149

Les historiens pratiquent eux aussi l'étiologie mais ils se méfient de leur muse mutine, Clio aime tant à culbuter les pronostics que je me garderai d'en tirer une leçon. Je laisse aux assureurs, techniciens de la prévention, le soin d'en déduire ou non prophylaxie et contrepoisons.

Le désordre financier de la décennie qui suit la Grande guerre profite paradoxalement aux sociétés d'assurance françaises. Le marché des assurances connaît une floraison singulière et les institutions se confortent en se regroupant pour élargir leur domaine d'intervention. Le secteur des assurances-accidents prospère et, en 1920, un administrateur-académicien, le comte d'Haussonville, impose, dans le jargon professionnel, la formule nouvelle des « risques divers »<sup>2</sup>. La période voit la multiplication des

1 J.-M. Thiveaud, « Dix ans de physiologie et de pathologie économiques (1929-1939) », in *Revue d'économie financière* n° 5/6, 1988.

2 Cf. P.J. Richard, *Histoire des sociétés d'assurances en France*, Paris, *l'Argus*, 1956, p. 192.

fusions, la constitution de groupes et nombre de créations, tandis que beaucoup de sociétés, en proportion égale sinon supérieure à celle des naissances, sont vouées à la liquidation volontaire ou judiciaire. L'assurance maritime, certaines branches de l'assurance-vie, des sociétés de capitalisation et notamment les tontines héritées des Lumières, sont particulièrement touchées. Le développement industriel et commercial qui suit la guerre favorise celui des assurances, la reconstruction stimule l'essor des assurances-incendie, l'automobile celui de la branche accidents en suscitant, par contre-coup, des innovations dans le vaste domaine ouvert des « risques divers ». L'assurance-vie bénéficie d'une stabilité exemplaire, tout en restant traditionnellement absente du marché « populaire » que l'Etat a pris en charge depuis 1850 et qu'il aménage considérablement, vers la fin de la décennie, par la loi de 1928 sur les assurances-sociales. La transformation des structures industrielles entraîne enfin l'organisation des assurances-crédit, question centrale de l'entre-deux-guerres et qui met en lumière les rapports entre les assurances et l'univers bancaire. Assurance-crédit et réassurance constituent sans doute l'une des pièces majeures du dossier politique des vingt ans qui suivent la Grande guerre.

### UN ÉTAT DE SANTÉ SUPERBE

Entre 1921 et 1926, la double crise économique et monétaire qui agite la France, bouscule finalement beaucoup moins le secteur des assurances. Les observateurs décrivent un développement par saccades, au gré des variations du franc mais ces mouvements aussi rapides que contradictoires n'en signent pas moins une constante évolution, malgré des disparités catégorielles.

La dépréciation du franc ralentit un peu l'essor de la branche-vie, et notamment par comparaison avec la progression que connaissent, au même moment, l'Angleterre et les États-Unis, arc-boutés sur leur protectionnisme monétaire. En 1924, les États-Unis et le Canada concentrent les trois quarts des assurances-vie dans le monde, avec l'Angleterre, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les pays anglo-saxons détiennent les cinq sixièmes du marché international. La France vient nettement derrière le Japon, la Hollande, la Suède et cette position de recul vis-à-vis de nations secondaires excite la fibre patriotique. Les sociétés françaises d'assurances-vie, au même niveau que celles de l'Allemagne vaincue, se justifient en invoquant l'incertitude financière mais, à la vérité, peu engagées auprès des catégories à faibles salaires, elles ne souffrent guère de la crise monétaire. Les autres branches, au contraire, tirent une certaine prospérité de l'inflation et de la reprise des affaires.

La politique de stabilisation du franc de 1926 produit des effets rapides et

les économistes n'hésitent guère à annoncer, dès 1927, un renversement historique du cycle inflationniste amorcé en 1897 et l'avènement d'une nouvelle ère de baisse des prix dont profiteront l'économie française et les assurances plus encore.

De fait, les statisticiens notent, en 1927, des marques précises de la confiance retrouvée et la « renaissance vigoureuse de l'épargne-assurance »<sup>3</sup> que les résultats de 1928 viennent confirmer, mais moins brillamment. Les petits capitalistes recherchent dans l'assurance-vie un placement fructueux, répondant aux exigences de la vie chère.

Les chiffres de la progression des capitaux sont, en effet, éloquents. Après un accroissement considérable de 40 %, en 1924, accompagnant la première tentative de stabilisation du franc et appuyé par une puissante campagne publicitaire, le mouvement chute à 8 et 5 % en 1925 et 1926, pour se redresser de 36 puis 25 %, les deux années suivantes. La mise en application de la loi sur les assurances-sociales, prévue pour 1930, fait évidemment poser des questions mais la profession escompte, en se fondant sur les expériences passées — la création des caisses nationales en 1868 et leur réforme vers la fin du siècle — profiter par ricochet d'un élargissement du marché, et gagner ainsi, progressivement, la clientèle de l'encadrement. Les caisses publiques de prévoyance bénéficient très largement de la stabilisation et l'Etat a adopté, pour soutenir sa politique, de taux de capitalisation supérieurs à ceux qu'il autorise pour les compagnies d'assurances privées. Une fois encore, comme dans le passé, l'Etat défriche le terrain sur lequel viendront s'installer les compagnies privées.

151

La réforme monétaire ne pénalise nullement les autres branches des assurances qui avaient pourtant accumulé des gains importants au gré de la crise précédente. La poursuite du développement industriel favorise la branche incendie et celle des accidents même si les résultats financiers ne progressent pas au rythme des primes. Les risques agricoles, automobiles et accidents du travail coûtent plus cher que prévu. Si les accidents mortels diminuent très sensiblement dans les entreprises, les dépenses médicales croissent exagérément, de près de 5 % entre 1925 et 1927. Les abus, l'exemple de la « fièvre de Noël » déjà bien répertoriée en Allemagne, conduisent certaines compagnies à des actions retentissantes contre des médecins peu scrupuleux. « En agissant de la sorte, les compagnies ont servi non seulement leur intérêt particulier mais même l'intérêt général. Elles ont évité à la production française la charge de véritables parasites et elles lui ont rendu une main-d'œuvre qui ne lui est que trop nécessaire. »<sup>4</sup>

<sup>3</sup> A.P. de Mirimonde, « Les Assurances », in *Revue d'économie financière*, t. 43, mai-juin 1929.

<sup>4</sup> Ibidem. J'ai utilisé, notamment, la *chronique annuelle* que tient A.P. de Mirimonde, sur l'état des assurances, dans la *Revue d'économie politique*, de 1926 à 1940.

En vérité, la baisse du franc avantageait les compagnies lorsque la hausse des salaires précédant celle des rentes aux victimes, elles dégageaient ainsi un supplément de prime.

La montée des valeurs d'assurance à la Bourse, en 1928, vient consacrer le succès de la relance d'un secteur presque ignoré, jusque-là, des milieux boursiers.

Les compagnies d'assurances françaises abordent donc la fin de la décennie dans un état de santé superbe, nonobstant les risques pressentis d'une baisse des taux d'intérêt qui se manifeste en 1929. L'assurance-vie poursuit sa croissance, plus sensible pour les capitaux assurés (4 881 Mds en 1928, 6 132 en 1929) que pour les rentes viagères qui avaient connu une progression de 38 % l'année précédente et n'accuse qu'une augmentation de 10,5 % en 1929. L'épargne continue d'affluer et le taux de l'intérêt de baisser. Les premiers effets du krach de Wall Street se font connaître à la fin de l'année à la Bourse de Paris où, sur le marché des valeurs à revenu variable, le taux est tombé à 3,05 % alors qu'il demeure de 4,25 % sur celui des valeurs à revenu fixe, taux pratiqué par les compagnies. Les contrats-vie deviennent des placements attractifs pour les classes moyennes qui ont bénéficié des relèvements de salaires et les craintes liées à la baisse du taux semblent se dissiper, d'autant plus que la hausse du revenu des immeubles vient heureusement rassurer. L'industrie française des assurances-vie, en 1929, est solide mais continue d'apparaître comme un nain minuscule face aux gigantesques résultats des Anglo-Saxons.

Les autres branches poursuivent leur calme ascension. L'assurance-incendie, elle aussi fluette par rapport aux colosses étrangers, enregistre une accélération notable, d'environ 35 % en cinq ans. Pourtant, les éléments lui sont contraires en 1929 : le gel persistant de l'hiver a enrayé les secours, l'été brûlant multiplié les brasiers, les débuts de la crise internationale ont augmenté les sinistres industriels.

Les compagnies d'assurances-accidents stagnent cependant, la stabilisation monétaire limitant les profits à la marge et l'assurance automobile restant aléatoire, faute d'instruments techniques suffisants.

L'assurance-crédit progresse lentement dans l'indifférence de l'opinion et la méfiance des banques devant une éventuelle concurrence.

Au terme d'une décennie mouvementée, l'assurance française regarde l'avenir avec optimisme. La stabilisation monétaire a réveillé l'esprit d'épargne dans le pays, l'évolution de la société, l'éclatement de la famille en particulier, aggravent les risques individuels, le progrès des techniques, celui de la production industrielle augmentent les nécessités d'une solidarité économique et sociale. Au prix de quelques adaptations indispensables, tout laisse prévoir le meilleur avenir pour les sociétés de prévoyance.

### LE TOURNANT DE 1930

L'année 1930 est secouée par la crise mondiale et la France en éprouve quelques contre-coups, chutes boursières, faillites, effritement des prix de gros, mais elle demeure encore indemne.

Dans le cercle des compagnies d'assurance, l'année est d'abord marquée par une avancée juridique de portée historique. La loi du 13 juillet 1930, votée après de longs et sérieux préparatifs inaugurés au début du siècle, attendue depuis près de trente ans, fixe les modalités du contrat d'assurances. Quoiqu'applicable aux seules assurances terrestres, ce texte est salué comme une construction juridique éminente, venant entériner plus d'un siècle d'expérience et de jurisprudence professionnelles et donner aux compagnies une sorte de légitimité devant la Nation. Au-delà du statut enfin promulgué, le législateur offre aux sociétés d'assurances un ensemble de dispositions capables de les rapprocher des assurés, en garantissant les sécurités. Des mesures fiscales viennent indirectement alléger les charges des assureurs et renforcer les gages d'espérance pour un essor redoublé de la prévoyance en France.

Les résultats de 1930 sont examinés avec vigilance mais, malgré des difficultés évidentes, ils confirment la tendance à l'optimisme et en particulier dans le secteur de l'assurance sur la vie où la production a atteint des chiffres records. En matière de rentes viagères, la progression dépasse 6,6 millions contre 2,5 en 1929. La crise apparaît clairement comme un adjuvant, elle a fouetté les comportements d'épargne et elle a débarrassé l'assurance-vie d'un concurrent gênant : la Bourse. Le cours des actions s'est effrité tout au long de l'année, celui des rentes-obligations est descendu en dessous de 4 % et les taux de capitalisation à 4,25 pour les assurances-vie, à 5 % pour les rentes viagères dominant aisément. Certes, les compagnies éprouvent des difficultés nouvelles de placement mais les immeubles et l'encouragement public à la construction constituent des palliatifs suffisants. Les risques d'aggravation de la situation n'en sont pas moins clairement perçus par les services d'études financières des grandes institutions.

Dans la branche incendie, le Comité général des assurances constate un niveau de sous-assurance, esquissé dès l'année précédente. Le coût des primes a très sensiblement augmenté et décourage le marché des particuliers. Cette régression trouve un équivalent plus inquiétant dans les assurances-accidents où les résultats de l'année sont souvent déficitaires. La menace de chômage rendrait les ouvriers moins prudents, accroissant ainsi les charges des accidents du travail. Dans la branche automobile, les véhicules roulent de plus en plus vite et provoquent des sinistres plus nombreux et plus graves. L'abondance des réserves accumulées semble cependant un rempart solide.

Les effets de la crise mondiale atteignent de plein fouet l'assurance maritime qui entame une étape douloureuse tandis qu'ils viennent stimuler le jeune secteur de l'assurance-crédit, mise à l'épreuve du feu de la crise économique. Des rapprochements s'organisent pour une meilleure collaboration avec les milieux bancaires.

L'année 1930 apparaît bien comme un tournant dans l'évolution des assurances françaises, moins du fait de la crise internationale dont chacun imagine volontiers le terme très proche que de la tendance générale à la baisse des prix, conjecturée par les économistes depuis la réforme Poincaré.

Le moral des économistes baisse, lui, très sérieusement, en 1931, lorsque la crise frappe directement une France qui était restée mieux protégée que d'autres nations. Les grands diagnostics se multiplient dorénavant au chevet du pays atteint par la contagion et les assurances représentent l'un des organes soigneusement visité par des économistes, formés à la médecine chez Molière. A la fin de 1931, la fierté nationale inspire encore des bulletins cocardiers vantant la santé d'un organisme économique qui a su résister aux assauts de la maladie. Le franc, il est vrai, sert de symbole à la résistance nationale et de refuge aux pays à la dérive. Cette même année 1931, la Caisse des dépôts intervient, au nom de l'Etat, pour sauver la livre sterling et renflouer le Kreditanstalt autrichien naufragé. Les assurances illustrent bien cette robustesse d'une nation courageuse et adepte de l'épargne, préservatif historiquement réputé contre l'alcoolisme ou même le choléra<sup>5</sup>, comme, en contrepoint, les désastres de la Bourse, au même moment, démontrent la juste punition d'une immorale spéculation. Aux Etats-Unis, les pertes des compagnies d'assurance sont déjà considérables et la dépréciation du dollar fait redouter le pire. En Angleterre, berceau de l'assurance, temple de la confiance financière, la chute du sterling fait vaciller les sociétés d'assurances qui ont voulu tenter un effort héroïque et vain pour redresser leur monnaie défaillante. Elles ont perdu beaucoup d'or et de papiers et se sont engagées dans de délicates opérations de trésorerie et de change. Tout au contraire, l'assurance française, quoique de courte taille reste en bonne santé. La voilà même, pour quelque temps, débarrassée de son complexe d'infériorité devant ses puissants concurrents soudain très affaiblis.

Au vrai, l'analyse des résultats de 1931 ne permet pas des pronostics dramatiques et la comparaison avec les pays voisins ou alliés suggère ce contentement superlatif des assureurs français. La situation s'avère à peu près identique à celle de l'année passée alors qu'ailleurs la rupture a été brutale et catastrophique.

<sup>5</sup> Voir les statistiques dressées par Charles Dupin, dans les années 1840, et tant d'autres apologues de la prévoyance au XIX<sup>e</sup> siècle, montrant, chiffres et graphiques à l'appui, les bienfaits de la prévoyance, de l'épargne et de l'assurance.

Certes, l'assurance-vie marque le pas, la production est équivalente à celle de 1930, la progression se borne à 0,4 % elle a augmenté encore de 13 % pour les rentes viagères, preuve que la confiance ne mollit pas. La chute boursière donne une bonne leçon à l'opinion que pourraient tenter les valeurs mobilières et l'assurance-vie se révèle un placement sûr qui n'a même pas souffert de la récente crise bancaire. En vrai disciple de Condorcet, le président du Comité général des assureurs, Max Hermant affirme que « son développement tient à la permanence d'une sorte de vertu morale et il échappe en grande partie aux influences de la conjoncture »<sup>6</sup>. Mais il faut trouver, malgré tout, des motifs à cette stagnation accidentelle, les mesures de régulation adoptées par l'Etat et la livre anglaise servent d'explication. « La situation financière des compagnies demeure très forte »<sup>7</sup> et les progrès des sociétés de capitalisation, en deux ans, viendraient lever les éventuels soupçons. Les assurances-incendie évoluent normalement, les capitaux assurés sont passés de 1 376 milliards en 1930 à 1 430, alors que la branche-accidents, si elle connaît les répercussions du chômage qui entraîne une diminution des primes, peut se féliciter des bienfaits de la récession sur la circulation automobile, réduisant sensiblement les accidents. L'assurance-crédit novice va son petit bonhomme de chemin en 1931 et elle commence à avoir fort à faire.

Au total, il faut s'en convaincre, l'assurance française se porte bien. Certains rêvent de voir Paris devenir bientôt le centre mondial des assurances.

155

### EN 1932, DIEU MERCI, IL A FAIT BEAU !

Les réalités contrarient toutefois cet autre rêve, caressé par tant d'économistes et publicistes français de voir la crise s'évanouir aussi promptement qu'elle avait tardé à embarrasser la vie nationale. En 1932, il faut l'admettre, le mal est installé et rares sont les secteurs d'activité épargnés. Pourtant, si chacun désormais s'applique à reconnaître l'ampleur des calamités, le souvenir encore très frais des années douloureuses de l'inflation et des faillites monétaires d'après-guerre autorise d'encourageantes comparaisons.

Sans doute est-ce là un sujet que l'histoire économique et financière devra plus précisément étudier. Les différents travaux, ceux de Ch. Kindelberger, de J.K. Galbraith notamment, ont bien analysé les phases critiques et leur succession en longue période mais il serait utile, et plus encore aujourd'hui,

<sup>6</sup> Max Hermant, « Tendances de l'assurance en France », in *Revue générale des assurances terrestres*, 1932.

<sup>7</sup> A.P. de Mirimonde, « Les Assurances », in *Revue d'économie financière*, t. 46, 1932.

de mieux examiner les attitudes des innombrables agents et acteurs, leurs émois, leurs convictions, leur lucidité et leurs aberrations en plein cœur des événements. Cette nouvelle promenade dans la littérature et les archives des années critiques de l'entre-deux-guerres ne laisse pas de me surprendre, une fois encore, et je reste partagé entre la stupeur sidérée et l'admiration.

Les analyses contemporaines sont, en effet, très saisissantes lorsqu'elles viennent passer la crise venue d'Amérique au crible de celle qui a troublé le vieux continent, dix ans auparavant. En 1932, comme en 1922, « ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés » comme par le bras de quelque justice immanente et égalitaire au fil du temps. Les victimes de la crise des années trente avaient été épargnées dans les années vingt et, réciproquement, les classes qui avaient cruellement souffert de la dépréciation monétaire semblent moins atteintes par le nouveau fléau. A cet égard, l'assurance paraît un thermomètre performant des fièvres sociales et économiques. Les observations qu'effectuent des économistes sérieux et savants sont reprises par les hommes politiques et, là encore, à rythme récurrent.

156 A la marge du tableau économique mais inspiré par sa tonalité, un vieux débat vient ainsi réveiller les sociétés d'assurance françaises qui rêvaient d'un féérique rayonnement international. Alors qu'au début de l'année 1932, le législateur avait apporté quelques améliorations à la construction de 1930, par deux lois en février et mars, les socialistes, après les élections, relancent la question de la nationalisation du secteur des assurances qui, depuis 1848, demeure un leitmotiv des grandes polémiques sociales<sup>8</sup>. Le projet de J. Caillaux visant, en 1925, à la création d'une Caisse nationale de réassurance ressort des cartons et Vincent Auriol devient l'apôtre du monopole d'Etat devant la Commission des finances de la Chambre<sup>9</sup>. Cette réforme, héritage mythique de la II<sup>e</sup> République, envisageait un transfert à l'Etat des opérations d'assurance comme de l'actif et du passif des sociétés. Certaines assurances devenaient obligatoires (incendie, automobile, accidents du travail) et les actionnaires des anciennes compagnies se trouvaient indemnisés par la cession de rentes.

Une large partie de l'opinion approuve ou admet ces positions. « Les assurances constituent un Etat dans l'Etat, et un Etat formidable, un Etat riche, beaucoup trop riche même pour ne pas présenter certains inconvénients d'ordre public, voire un certain danger... Au moment de la discussion de l'amendement Vincent Auriol, on aurait cherché à nous apitoyer sur le sort des assurances qui, semble-t-il, traversent une crise. C'est jouer sur les mots. Toutes les compagnies... ont fourni à leurs actionnaires

<sup>8</sup> J.-M. Thiveaud, P.A. Fabre, Zheng Kang, Deux cents ans de prévoyance, Paris, CNP, 1989, 252 p.

<sup>9</sup> Ministère de l'économie et des finances, Services des archives économiques et financières, B.40 084.

des comptes et des chiffres qui prouvent que si on les plaints, c'est que vraiment on a du temps à perdre et des larmes de réserve à répandre... Si, au contraire, l'Etat était assureur, il n'y aurait plus de choix à faire ni de duperies à éviter. On saurait sans erreur possible que l'on est enfin assuré et régulièrement assuré. »<sup>10</sup>

Les arguments pour le monopole sont nombreux et anciens. L'industrie de l'assurance n'a plus un caractère privé, les frais généraux des compagnies sont excessifs, leur puissance financière fait obstacle à l'action du gouvernement et les liens avec les banques augmentent le péril. Enfin, les assurances françaises stagnent par rapport aux autres pays et le manque d'esprit d'entreprise des assureurs déshonore la France. Accessoirement, le monopole pourrait offrir de nouvelles recettes fiscales et des ressources subsidiaires au Trésor. Les arguments contre ne sont pas moins nombreux ni plus frais, illustrant à l'envi les thèses libérales déjà soutenues par un Thiers, en 1850.

Finale, la création de cet Office national des assurances n'est pas retenu par les parlementaires mais sa proposition constitue un jalon pour des étapes à suivre. Le projet socialiste émeut singulièrement le monde des compagnies déjà préoccupé par les développements de la crise économique et restera une menace. La remise en jeu du débat permet aussi à l'administration, et au ministère des Finances notamment, de mieux cerner les contours financiers d'un secteur qui continue de demeurer sous la tutelle sociale du ministre de Travail.

157

L'Etat s'entremet, cependant, en protecteur contre les éléments naturels, et crée la Caisse des calamités agricoles pour indemniser les paysans contre la grêle ou les inondations. La Caisse des dépôts prodigue, dans ces années de tempêtes, de nombreuses avances au Trésor pour subvenir aux nécessités des temps. La situation des assurances françaises, en cette année 1932, n'en est pas moins languissante, comme le soulignent les militants du monopole.

La production des assurances-vie enregistre un recul de 3,3 % et, pour la première fois depuis 1927, il est plus accusé dans le domaine des rentes viagères où il atteint - 22 %. Pourtant, cette régression est sans comparaison avec la chute des actions et la baisse des obligations à la Bourse et, tous comptes faits, elle atteste du caractère de sécurité attaché aux assurances-vie. Les perturbations du marché financier et immobilier expliquent les pertes sur les rentes viagères, les temps sont peu propices à des réalisations de patrimoine pour constituer une rente. La crise économique s'inscrit lisiblement sur cette courbe descendante et notamment la quasi disparition de l'assurance de groupe lorsque les entreprises industrielles et

10 « Le programme socialiste et le monopole des assurances », in *Le Petit bleu*, mardi 12 avril 1932.

commerciales connaissent de graves dommages. Les troubles politiques, la rumeur montante du risque de guerre ont affecté les compagnies elles-mêmes qui réduisent les avantages consentis jusque-là aux clients. Les résultats financiers des sociétés ne sont pas plus brillants et l'année 1932 s'avoue difficile. « Mais, grâce à une politique de séculaire prudence, les compagnies françaises pourront traverser sans danger quelques années troublées. »<sup>11</sup>

L'année 1932 n'est pas moins difficile dans la branche incendie où l'arrêt du programme public de reconstruction vient freiner le mouvement des primes, mais les résultats ne semblent pas inquiétants. Le chômage et la baisse des salaires retentit semblablement sur la branche accidents mais sans entraîner de dures conséquences. La pénurie reste bénie pour diminuer les sinistres automobiles et, Dieu merci, il a fait beau et l'assurance-grêle n'a rien coûté. Seule, la jeune assurance-crédit souffre vraiment de la dureté des temps, la crise économique est plus puissante dans ses effets négatifs que les garanties promises aux entreprises. L'Etat commence de s'alarmer et les dossiers relatifs à l'assurance-crédit s'amassent à la Direction du mouvement général des fonds et à la Caisse des dépôts. La période devient délicate pour l'assurance française mais elle est loin d'être aussi redoutable que pour les concurrents américains ou anglais. Tous les espoirs restent encore permis, les rêves aussi. L'assurance française se développe à l'étranger, la réassurance se fortifie et même les Allemands font appel aux assureurs français, la solidarité internationale subsiste encore dans l'assurance, sa capitale pourrait donc bien être un jour à Paris.

158

1933-1934 :

*UNE RECRUDESCENCE GALOPANTE*

En 1933, les médecins de l'économie française adaptent leur diagnostic à l'évolution internationale de la conjoncture et au chauvinisme de structure : la crise ne s'aggrave pas, elle se généralise. Les faits sont là, depuis deux ans, au pire trois, le mal ne frappait que les grands centres, s'acharnant sur les producteurs et les intermédiaires ; dorénavant, la maladie court les provinces et s'attaque même « aux classes dites à revenus fixes ». Le thermomètre assuranciel vérifie cette recrudescence galopante. Le fléchissement des assurances-vie persiste, - 2 %, et l'affaïssement des rentes viagères s'accroît, - 28 %, malgré le zèle opiniâtre des agents qui ont sillonné le pays pour vendre des contrats et récupérer le versement des primes chez les clients appauvris par la crise. Certains de ces derniers ont même utilisé leur

---

11 A.P. de Mirimonde, op. cit., 1933.

police comme instrument de crédit. Le climat général n'est pas favorable aux constitutions de rente. Les conversions imposées par l'Etat sur le marché financier n'ont pas seulement découragé les rentiers, elles ont mis en difficulté les sociétés d'assurances elles-mêmes, dont les placements souffrent inéluctablement de la baisse générale des valeurs. Certaines compagnies paient, dans ces moments de bise économique, leurs comportements abusifs de cigales dans les années de prospérité ; elles ont hasardé des placements immobiliers dispendieux, joué sur les papiers de leur portefeuille et la baisse des cours révèle des écarts béants à l'actif de nombre de bilans.

Quelques-unes, enfin, ont été escroquées et ont connu des pertes considérables, voire parfois définitives, dans l'affaire des Bons de Bayonne. Le scandale Stavisky est bien connu mais il prend des couleurs particulières dans l'univers des assurances. J'avais pensé lui consacrer cet article mais, malgré la richesse des pièces d'archives, il faudrait un supplément d'enquête pour démêler l'extraordinaire imbroglio qui piège tant de protagonistes et de moindres couteaux du monde des assurances françaises. Il est difficile de livrer des conclusions sérieuses pour séparer les « pigeons » des complices mais force est de reconnaître, comme l'indiquent les notes des commissaires-contrôleurs de l'époque, « la très grosse importance des Bons (du Crédit municipal de Bayonne) détenus par les sociétés d'assurances et plus particulièrement par les sociétés d'assurances sur la vie... Ce relevé qui accuse cependant plus de 113 millions est certainement au-dessous de la vérité... »<sup>12</sup>. Quelques sociétés seront conduites à la liquidation mais, même si, sur le moment, la profession affecte de minimiser l'incident, l'aventure sera largement utilisée par la classe politique et servira de leçon à l'administration pour renforcer les contrôles et la réglementation dans les années suivantes. Quelques institutions d'assurances en tireront aussi des conclusions pour se doter, à des fins de prévention, de véritables services d'études financières.

159

Dans les autres branches, l'année 1933, nettement moins spectaculaire, reste d'une banale morosité. La crise continue de peser, les primes sont plus difficiles à recouvrer, le chômage, les bas salaires se traduisent en moindre production qu'atténuée, en résultats financiers, la hausse du loyer de l'argent décidée cette année. La récession maintient à la baisse le nombre des accidentés de la route. L'assurance-crédit est au plus mal et l'Etat s'empresse à son chevet.

Pourtant, l'assurance française n'est pas en danger, aucune grande société ne se trouve menacée alors que nombre de grandes entreprises industrielles, riches elles aussi de capitaux accumulés, ont dramatiquement sombré. Dans son rapport annuel au Comité des assurances, Max Hermant explique cette

---

<sup>12</sup> Service des archives économiques et financières, B.40 059.

robuste ténacité. D'une part, les assurances françaises ont évité les fortes concentrations, comme les « konzern » allemands de l'après-guerre, mais d'autre part, et plus encore, en développant la réassurance, elles ont su répartir les « risques géants » des grandes sociétés industrielles. Mais, lucide, ce grand administrateur n'en conclut pas moins: « L'assurance n'est pas seulement une industrie, c'est une idée. Elle subit donc, à la fois, les effets de ce désordre économique et de ce désordre intellectuel, qui se sont, à notre époque et par un malheur rare, engendrés réciproquement. »<sup>13</sup>

L'égarement des esprits se traduit, en effet, dans l'année 1934, sur bien des registres de la vie politique, économique et sociale de la France et dans les assurances semblablement. Une concurrence acharnée entre les compagnies crée une ambiance violente dans ce monde réputé prudent. L'ambition de maintenir des résultats sinon en augmentation du moins constants, l'enfermement si fréquent en périodes de crise dans le court terme de l'instant et les bornes absurdes du bilan, les troubles en écho de l'environnement, tout concourt à ces guerres intestines, d'autant plus aberrantes que la concurrence étrangère est alors réduite à néant.

1934 restera donc dans l'histoire comme une année de crise, moins par la contagion de la maladie mondiale que par les complications secondaires d'une affection nationale.

160 L'assurance sur la vie voit diminuer dans des proportions inédites (– 14 %) le montant des capitaux assurés quand celui des rentes viagères, en déclin depuis deux ans, progresse de 4 %. L'analyse statistique démontre subitement que les chiffres des années précédentes avaient été majorés artificiellement, le plus souvent à des fins publicitaires mais la réalité économique reste le principal argument du fléchissement de cette branche. La crise monétaire à l'étranger, la chute du dollar notamment, influence les milieux d'affaires français et, malgré la stabilité technique du franc, inquiète une opinion, généralement embarrassée financièrement, ces éléments se conjuguant pour distraire la clientèle. Au contraire, dans le secteur des rentes viagères, l'embellie boursière de l'été 1934, la hausse des valeurs à revenu fixe, la baisse du taux d'intérêt, forcent chez nombre de rentiers la décision d'investissements de précaution. Ces changements à la Bourse favorisent, parallèlement, les portefeuilles des sociétés d'assurances qui, somme toute, voient leur image de solidité se confirmer, malgré des faits et des chiffres contrastés.

L'assurance-incendie et l'assurance-accidents persistent dans la régression sous la pression de la crise, pour des motifs identiques à ceux des années précédentes et malgré ou à cause des excès des pratiques concurrentielles

13 In Revue générale des assurances terrestres. 1933.

entre les compagnies qui renchérissent au rabais pour capter des clientèles de plus en plus fugitives. Les abus, en matière d'assurance contre les accidents du travail et les risques automobiles, conduisent plusieurs sociétés devant les tribunaux pour une liquidation judiciaire et poussent les autres à améliorer sensiblement le calcul et l'affichage des tarifs. Le décret du 19 avril 1934 inaugure les règles de l'obligation dans le secteur des transports automobiles, en contraignant les transporteurs à assurer leurs véhicules auprès de compagnies agréées par l'Etat.

L'assurance-crédit poursuit sa marche au supplice mais son sacrifice ouvre des éclaircissements techniques et permet une meilleure répartition des rôles entre la banque et l'assurance.

Dans son ensemble, sans être décidément dramatique, l'année 1934 marque bien une défaillance sensible dans cet organisme corrodé par la crise insistante et les troubles internes à la profession contribuent sans doute à l'altération générale. Pourtant, ce vaste et complexe ensemble de l'industrie des assurances n'est pas d'un seul tenant et la diversité même de ses composantes garantit ses capacités immunitaires ou ses moyens de défense.

### LA THÉRAPEUTIQUE DE CHOC DE L'ÉTAT

161

La preuve en est fournie en 1935, lorsque la crise perdure et que maints grands secteurs de l'économie, les banques en particulier, ont été terriblement abattus ou mutilés. Comme le note l'un des économistes attentif à ce domaine d'activité: « Un accroissement soudain et important se manifeste... (dont) le milieu économique ne permettait pas *a priori*, une appréciation aussi favorable. »<sup>14</sup>

L'assurance sur la vie, par exemple, après un effondrement de trois ans, témoigne d'une production en progression notable. L'assurance-incendie, quoique moins fringante, retrouve une stabilité et les assurances-accidents, plus touchées par les événements, demeurent dans une position d'équilibre. De nouvelles mesures réglementaires encadrent les assurances automobiles en organisant un contrôle spécifique, destiné à homogénéiser les tarifications mais l'on abandonne, pour quelques temps, le principe d'obligation. Chacun s'emploie à rechercher l'apaisement.

Même l'assurance-crédit bénéficie d'une accalmie, largement favorisée par les circonstances et la thérapeutique de choc que lui applique l'Etat.

---

<sup>14</sup> A.P. de Mirimonde, op. cit., 1936.

Les explications de cette reprise échappent au contexte strictement économique puisque l'intervention de l'État est tout à fait décisive. L'année est féconde pour les codificateurs et les excès des années passées ont stimulé le zèle des contrôleurs. Les mesures sont soigneusement étudiées, parfois négociées et finalement mises en œuvre dans pratiquement toutes les branches. Evolution discrète mais lourde de conséquences, l'ancien Service du contrôle des assurances est érigé en Direction des assurances privées.

Mais le décret du 30 octobre 1935, par exemple, en réglementant la gestion des sociétés d'assurances sur la vie, en modifiant les taux, en diminuant les frais de courtage et d'acquisition produit des effets salutaires pour le moral, même s'il est clair que nombre d'agents ont vendu des contrats par anticipation, avant la date d'effet des mesures réglementaires.

La question du monopole rebondit brusquement au cours de cette année 1935 et chacun reste sur ses positions. « Les monopoles d'assurances par l'État, quels qu'ils soient, ne sont pas perfectibles... Ne retrouvons-nous pas chez nous, dans les assurances sociales, ces intrusions politiques, ces injustices, ces gaspillages, ces tripotages, ces incalculables pertes de temps et d'argent?... C'est pourquoi les nations vraiment soucieuses de l'intérêt général et du bien public n'ont qu'une seule ligne de conduite à suivre à l'égard de tous les systèmes de monopole d'assurances par l'État : les abattre s'ils existent et s'ils n'existent pas, s'abstenir d'en créer. »<sup>15</sup>

162

A ces déclarations définitives d'un assureur, d'autres voix répondent sur le même ton, accusent le détournement de l'épargne, la collusion avec les banquiers. Certains, conscients des difficultés et des dangers d'une concentration, plaident pour la création d'une Caisse nationale de réassurance qui coordonnerait et contrôlerait les sociétés et, réunissant « dans ses caisses la majeure partie des primes d'assurances, elle pourrait utiliser cette épargne à créer du travail et des richesses »<sup>16</sup>. Au sein de la CGT, d'autres souhaitent la mise en place d'une Caisse nationale d'assurance sur la vie, regroupant les Caisses nationales existantes et les compagnies privées. La polémique est loin d'être apaisée par les décisions ministérielles de l'automne et sa vigueur laisse des marques dans l'esprit des assureurs, ébranlé, par ailleurs, du fait des avanies de la conjoncture.

Les nouvelles inquiétudes sur la monnaie brident l'élan des investisseurs, la crise de l'immobilier s'attarde et retentit sur les placements hypothécaires, certaines compagnies paient durement leurs manèges de trésorerie, la baisse régulière des cours ajoute au trop-plein des soucis. Et malgré tout, l'assurance française se réjouit car elle est moins à plaindre que ses

15 A. Guillon, « Vingt ans de monopole de l'assurance des accidents du travail dans l'Etat de l'Ohio », in *L'Assureur et l'assuré*, 20 mai 1935, pp. 1791-1793.

16 J. Dupiol, « Banques et assurances », in *L'Atelier pour le plan*, journal CGT, n° 3, juillet 1935, pp. 40-42.

concurrents étrangers. Le krach cataclysmique du Phoenix autrichien sert de prime de consolation aux assureurs affaiblis et prouve à la profession qu'en France, terre probabiliste, le risque est encore loin.

« UNE SORTE DE RÉFÉRENDUM  
DES ESPOIRS ET DES CRAINTES »

Reste à savoir, ce que diront peut-être un jour les historiens, si les assureurs avaient prévu les bouleversements politiques et sociaux de l'année 1936. Ils étaient mieux placés que d'autres pour tirer des leçons des multiples effets de la crise qui les a largement épargnés. Si l'assurance est bien le thermomètre de la société, les attaques dont les compagnies étaient l'objet, les pertes qu'elles enregistraient à cause du chômage, des troubles boursiers, des faillites industrielles et bancaires ou des désarrois de l'immobilier, tout était à portée de vue pour prévenir les mutations. A.P. de Mirimonde écrit un an après : « Les statistiques des sociétés d'assurance constituent une sorte de référendum des espoirs ou des craintes, un inventaire de l'aisance ou de la gêne des classes moyennes, si importantes dans la structure économique et sociale de notre pays. »<sup>17</sup>

163

Et l'assurance, plus que ses clients favoris, prend de plein fouet le vent de l'histoire internationale et les vagues de l'agitation qui conduisent au pouvoir le Front populaire. L'occupation de la rive gauche du Rhin par Hitler, la guerre d'Espagne, les mouvements sociaux en France, les décisions financières et monétaires du gouvernement impriment leur poids sur la production. A l'intérieur même des entreprises, les conflits sociaux mobilisent employés et patrons, avant et après « les accords Matignon ».

Mais les empreintes sont diverses et paradoxales. Certes l'assurance-vie plonge durement, après les résultats exceptionnels de 1935, soumise à la pression des événements politiques et des mesures économiques qui freinent l'épargne et, en termes de résultats financiers, victime en première ligne de la dévaluation du franc. Car, contrairement au succès de la réforme Poincaré, la politique monétaire de 1936 ne réveille pas la confiance des rentiers. Les économistes en tirent, au passage, une confirmation ou un enseignement : l'assurance-vie supporte mal les crises monétaires. Curieusement, si la guerre civile espagnole ralentit singulièrement les activités à l'étranger, les luttes sociales en France suscitent de nouveaux contrats de groupe, pour les cadres supérieurs, tandis que leur représentation syndicale se constitue sous l'égide de la nouvelle CGC.

<sup>17</sup> A.P. de Mirimonde, *jam. cit.*, 1937.

Malgré ces contrariétés, les sociétés d'assurances sur la vie restent solides sur leurs bases financières et n'hésitent pas, dans ce contexte de renouveau étatique, à faire valoir devant l'opinion la part qu'elles prennent, grâce à leurs placements, dans le soutien du crédit public.

Allez comprendre pourquoi, en 1936, la branche incendie reprend du tonus et enregistre un renversement total de ses positions antérieures. Cette année si tumultueuse est exceptionnellement pauvre en sinistres, l'embrassement des esprits a protégé les propriétés et suscité, parfois, quelques précautions supplémentaires. En revanche, la crise économique maintient ses droits implacables sur l'assurance-accidents et, malgré la hausse des salaires, le volume des capitaux assurés continue de décroître, sagement et sûrement. Les textes législatifs et réglementaires sur l'assurance automobile de 1935 entraînent, comme prévu, un ralentissement de l'augmentation des tarifs et les résultats stagnent.

Seule, par esprit de contradiction, et dans des proportions modestes, l'assurance-crédit apporte une note plus brillante à ce sombre tableau d'une année douloureuse. Naturellement, l'épouvantail du monopole est agité par le nouveau régime devant les assureurs, les débats se prolongent et chacun rêve ou espère.

La CGT dépose, sans tarder, son projet de Caisse nationale de réassurance qui intéresse au premier chef l'administration du Trésor, en quête de ressources<sup>18</sup>. « Les assurances se sentent menacées par la nationalisation, écrit un journaliste à la fin de l'année. Bien entendu les compagnies seraient toutes prêtes, s'ils n'y avaient qu'elles, à s'immoler sur l'autel de l'intérêt public. Mais il y a l'Etat et il y a les assurés. »<sup>19</sup> Les plus avisés, d'accord ou pas avec la politique du moment, imaginent que l'Etat, suivant l'exemple des sociétés d'assurances, comprendra l'avantage de ne pas mettre tous les œufs du crédit dans le même panier.

Le gouvernement éphémère du Front populaire n'a pas, ou ne prend pas le temps de décider cette nationalisation tant redoutée de la profession. Au vrai et sous bénéfice d'un inventaire qui reste à faire, il serait intéressant d'éclairer les échanges entre les assurances et le gouvernement dans cette brève période pour comprendre la prudence des uns et des autres. Vincent Auriol devenu ministre des Finances aurait pu faire appliquer son projet de 1933. Il se montre, en effet, plus expéditif avec la Banque de France, en limogeant le gouverneur Tannery dans les premières quarante-huit heures du gouvernement et en amorçant promptement une prénationalisation de l'établissement que consommera la Libération. Mais la réserve des socialistes, si elle diffère la question des assurances dans l'instant, ne pousse pas pour autant aux oubliettes un dossier cher à l'administration.

18 Services des archives économiques et financières, B.40 085.

19 « Les Assurances menacées », in *Le Populaire*, 22 décembre 1936.

Il faut en convenir, les conséquences des changements politiques sont moins lourdes que celles de la crise économique, pour les assurances françaises en 1937. Quelques bons esprits, parmi les assureurs, en profitent même pour brocarder, en 1938, avec le recul et après son éloignement, ce gouvernement révolutionnaire plus bête que méchant. On exagère volontiers, dans les périodiques professionnels, l'importance des dégâts subis en 1936, *major e longinquo reverentia*<sup>20</sup>. Les succès de l'assurance-incendie en 1936 sont attribués désormais à l'héroïque sauvegarde des bourgeois.

### UN CODE DE L'ASSURANCE EN 1938

Les assureurs semblent saisis par un cas de conscience car, les chiffres sont là, les résultats de 1937 ne sont guère satisfaisants, or l'année politique et sociale est divisée en deux par les changements de gouvernement. La première partie appartient aux « socialo-communistes », la seconde revient à un Chautemps plus modéré, plus libéral et qui a entretenu des liens avec la profession. Ses mauvais souvenirs de l'affaire Stavisky le conduisent-ils à reprendre à son compte le projet des nationalisations ? Les discussions recommencent : « Une telle opération serait-elle fructueuse pour l'Etat, on peut en douter, écrit le professeur Picard, éminent juriste... Le bénéfice immédiat de l'établissement d'un monopole des assurances apparaît comme inexistant... Des esprits plus avertis se bornent à penser que la nationalisation des assurances permettra de consacrer les réserves à de grands travaux qui serviraient à résorber le chômage. Mais c'est oublier que toutes ces réserves sont d'ores et déjà engagées et le plus souvent dans des placements imposés par la loi, tels que fonds d'Etat, titres d'emprunts communaux, etc. »

Le spectre des nationalisations demeure dans les brumes chimériques du songe mais l'année 1937 n'offre guère de résultats satisfaisants, en concrète compensation.

L'assurance sur la vie, baromètre de la confiance des classes moyennes, vire au grand beau et publie des pourcentages de progression fantastiques, immédiatement corrigés par les statisticiens sérieux. Certains d'entre eux accusent même plusieurs compagnies d'avoir falsifié les chiffres à la hausse à des fins de propagande. Tous soulignent surtout que les résultats suivent exactement la dépréciation monétaire, le progrès reste donc purement nominal. Mais chacun se félicite néanmoins de cet état finalement stationnaire, compte tenu des circonstances qui ont si puissamment ébranlé l'édifice des assurances de 1936. A toute chose malheur est bon, les troubles

<sup>20</sup> Tacite, *Histoires*, I, 5.

sociaux ont accentué encore le développement des assurances de groupe et la hausse du taux d'intérêt, contrairement aux prévisions aberrantes, suscitées par la crainte mais finalement profitables pour les compagnies.

L'année 1937 est moins favorable dans d'autres branches. La sécheresse a multiplié les incendies et quelques têtes brûlées, au sein des compagnies, ont voulu spéculer aux rentiers-viagers des réactions, mettant en danger des secteurs déjà fort affaiblis par la crise économique. La solidarité corporative a su jouer dans l'adversité.

L'assurance-crédit est la mieux lotie, il ne reste vraiment plus beaucoup de compagnies spécialisées dans ce domaine mais, avec l'aide non-avouée de la puissance publique, elles font l'honneur de la profession. Elles forcent même les espérances en livrant grâce à leurs appareils d'analyse de la conjoncture, des signes d'une possible reprise économique.

Au fond, quoique médiocre, l'année 1937 est riche d'expérimentations pour les assureurs comme pour l'administration.

L'Etat domine l'année 1938 par l'intensité de son action législative et réglementaire dont les effets seront vite perceptibles en 1939. Et bien entendu, le gouvernement qui intervient aussi fermement pour encadrer l'industrie française des assurances s'est formé dans l'opposition au Front populaire. « Ces pauvres socialo-communistes ont des manières de calculer à eux, ironise un journaliste, au début de l'été 1938. Ils déclarent que si l'Etat monopolisait les assurances, il encaisserait des centaines de millions. Or, en fait, il commencerait par perdre un milliard d'impôts annuels... En outre, chaque fois qu'il se produirait une catastrophe, c'est l'Etat qui trinquerait. »<sup>21</sup>

Les nouveaux dirigeants procèdent différemment, en dépit du nouveau projet de la CGT pour une Caisse nationale de réassurance. La nationalisation que l'assurance appréhendait est provisoirement écartée mais le législateur procède à une restructuration quasi-complète de la profession. Le monopole cède le pas au contrôle, la nationalisation à la collaboration, l'Etat renonce à devenir assureur, il se fait chirurgien. Le temps des assainissements a commencé et les commissaires-contrôleurs de la nouvelle Direction des assurances troquent la règle à calcul contre le sécateur. Certaines branches, l'incendie notamment, supportent péniblement l'intrusion des polytechniciens assermentés dans leurs livres de comptabilité.

Mais l'assurance française, écoutant les leçons du vieil instituteur national, apprend ainsi les vertus de la prévention. « En évitant des accidents ou des destructions, l'assurance remplit un rôle socialement beaucoup plus utile qu'en permettant la réparation des dommages », expliquent les haut-parleurs<sup>22</sup>.

<sup>21</sup> « Si l'Etat monopolisait », in *Le Matin*, 26 juin 1938.

<sup>22</sup> A.P. de Mirimonde, *jam. cit.*, 1939.

L'Etat déploie surtout ses talents pour intensifier et améliorer l'organisation générale de cette vaste profession, souvent en proie à une confuse dispersion.

Le décret-loi du 14 juin, puis les textes de décembre 1938 viennent couronner l'édifice juridique de 1930 et la France dispose enfin d'un code de l'assurance. Le système de contrôle public est désormais robuste mais les sociétés y gagnent une certaine unification, symbolisée en particulier par la création du Conseil supérieur des assurances privées. La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1938 vient modifier les grandes dispositions du texte historique de 1898 sur les accidents du travail. Au reste, et d'une manière générale, les superbes architectures du législateur sont très vite masquées par les fumées sinistres qui montent de l'Est.

Il faut toute l'audace ou la mauvaise foi de Cicéron pour laisser croire que les armes cèdent toujours le pas au droit et à ses champions. Malgré l'aveugle obstination des gouvernements à spéculer sur la pacification, les menaces de la guerre voilent rapidement les syndromes du mal économique. La profession semble plus lucide que nombre de dirigeants politiques. Sa clientèle, il est vrai, lance les signaux d'alerte. L'année 1938, en effet, est plus particulièrement marquée par l'assurance du risque de guerre ; certaines polices le prévoient et les souscripteurs affluent. Pourtant, comme le note un commentateur, au printemps 1939 : « Les assurances constatent à l'heure actuelle que leur clientèle fait preuve d'un remarquable sang-froid en présence des événements européens. »

167

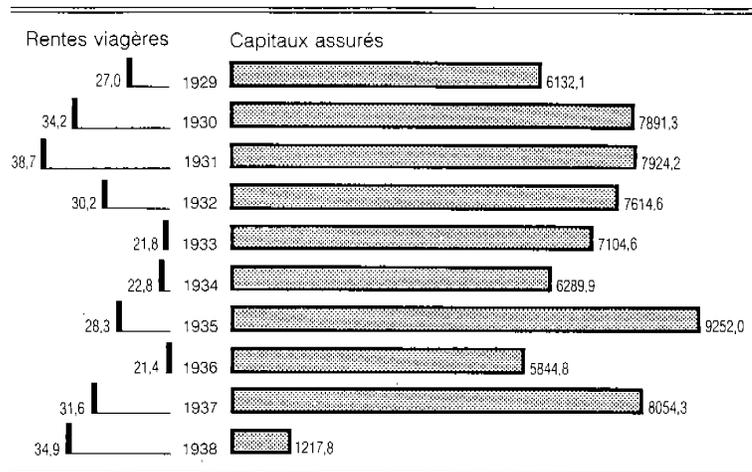
L'été inaugurera le cycle des saisons violentes et l'assurance française, qui s'était mieux préservée des affections de la crise internationale, subira, cette fois et comme tous les secteurs, le traumatisme du conflit mondial.

Mais, durant plus de dix ans, l'assurance française a résisté, plutôt gaillardement, aux attaques de cette peste moderne. Des faits historiques évidents expliquent cette réputation d'immunisation que rappelle fort bien Denis Kessler au début de sa démonstration. Les observateurs contemporains de la crise en cherchant la raison dans deux motifs distincts, la faible concentration de la profession et ses puissantes réserves financières. Avec le recul, force est de constater qu'un hygiéniste expérimenté se distingue pour tonifier l'assurance française. Prodiges en purgatifs et fortifiants, adepte vertueux des vésicatoires comme des astringents, le bon docteur Etat, thérapeute acharné autant que bienveillant, semble trouver, au fil des ans, les meilleurs topiques.

La nosologie et la gamme des traitements ont fait encore, depuis cinquante ans, des progrès fulgurants, mais tous les empiristes, médecins, historiens et parfois même économistes, savent qu'entre éradication, aggravation ou rémission, maladies et remèdes évoluent avec le temps.

Graphique 1

PRODUCTION DES COMPAGNIES FRANÇAISES D'ASSURANCE VIE  
(EN MILLIONS DE FRANCS)

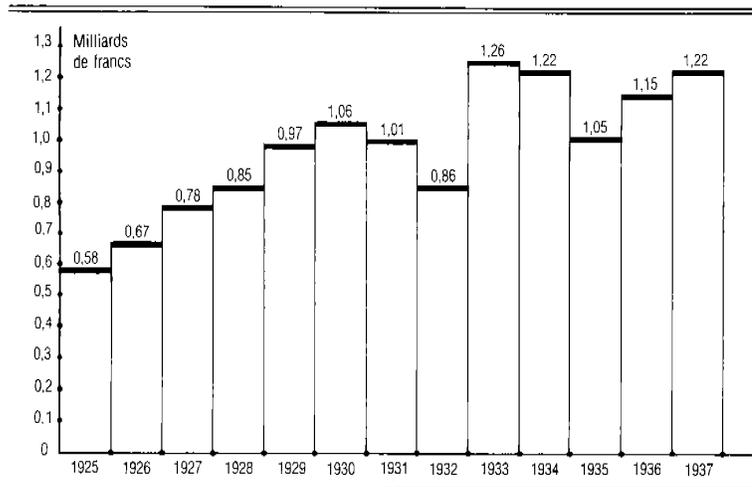


Source : REP 1929-1939

168

Graphique 2

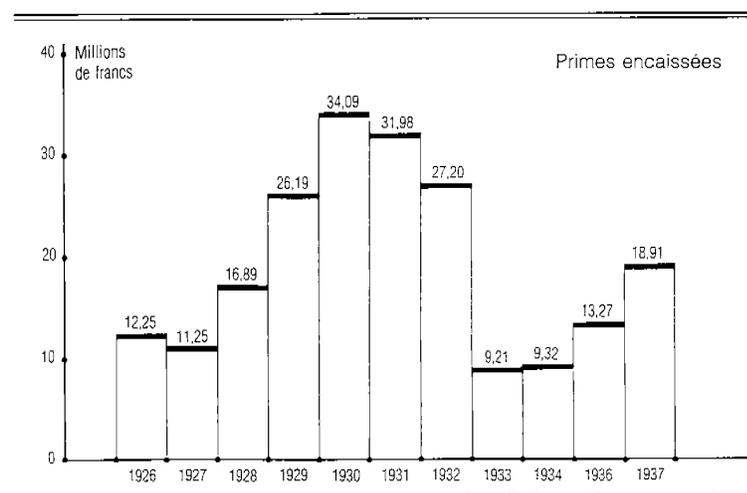
PRIMES ENCAISSÉES PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE ACCIDENTS  
(EN MILLIARDS DE FRANCS)



Source : REP 1929-1940

Graphique 3

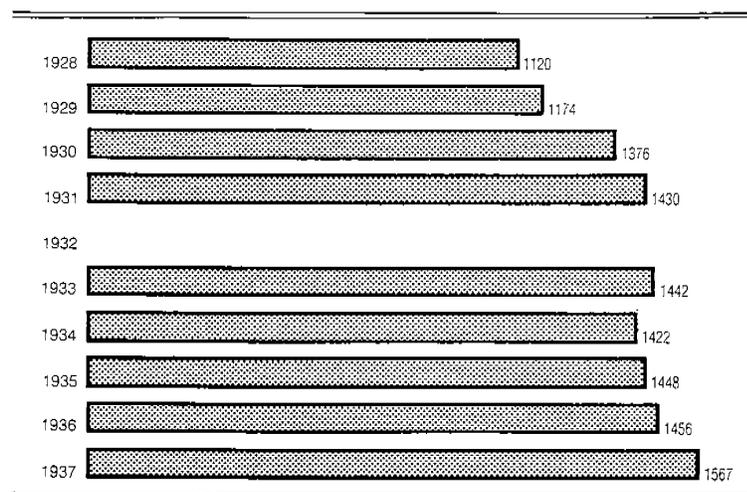
PRIMES ENCAISSÉES PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE CRÉDIT  
(EN MILLIONS DE FRANCS)



Source : REP 1929-1940

Graphique 4

CAPITAUX GARANTIS PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE INCENDIE  
(EN MILLIARDS DE FRANCS)



Source : REP 1929-1940